



INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ
INDUSTRIELLE

PROTOCOLE DE MADRID

Formulaire type n° 6 : Décision finale concernant la situation de la marque – Confirmation de refus provisoire total (règle 18ter.3) du règlement d'exécution commun)

I.	Office qui envoie la déclaration :
INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE Direction de la Propriété Industrielle DEPARTEMENT DES MARQUES, DESSINS ET MODELES Service de l'Examen 15 rue des Minimes CS 50001 F-92677 Courbevoie Cedex FRANCE ☎ : 01 56 65 83 08	
II.	Numéro de l'enregistrement international :
1 293 468	
III.	Nom du titulaire :
Centoventipercento S.r.l.	
IV.	Toutes les procédures devant l'Office sont achevées et la décision de l'Office est la suivante :
La protection de la marque est refusée pour <u>tous</u> les produits et services.	
V.	Lorsqu'une requête en réexamen ou un recours peut être déposé à l'encontre de cette décision auprès d'une autorité extérieure à l'Office, l'Office doit fournir les informations suivantes, lorsqu'elles sont disponibles :
i)	Délai pour présenter une requête en réexamen ou un recours :
ii)	Autorité auprès de laquelle la requête en réexamen ou le recours doit être déposé :
iii)	Nécessité de déposer la requête en réexamen ou le recours dans une langue particulière ou par l'intermédiaire d'un mandataire qui a son adresse sur le territoire de la partie contractante :

Siège

15 rue des Minimes - CS 50001
92677 COURBEVOIE Cedex

0 820 210 211 Service 0,10 € / min + prix appel

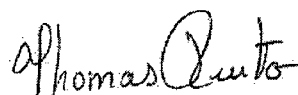
Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00
www.inpi.fr – contact@inpi.fr

VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :

**Pour le Directeur général de
l'Institut National de la Propriété Industrielle**

Thomas PINTO

JURISTE

Handwritten signature of Thomas Pinto in black ink.

VII. Date d'envoi de la déclaration au Bureau international :

07/01/2019

[Fin du formulaire type n° 6]